

LE DÉPARTEMENT EN CRISE SÉCHERESSE

Économiser l'eau potable est plus que jamais nécessaire !

Au regard des perspectives météorologiques et de la situation actuelle des milieux aquatiques et des ressources en eau, l'ensemble du département est placé en situation de crise sécheresse depuis le 14 août 2026. C'est le plus haut niveau d'alerte. L'eau est dorénavant réservée aux usages prioritaires. L'État appelle à une réelle prise de conscience de l'ensemble des acteurs, y compris les particuliers, de la nécessité de réduire de manière volontaire les consommations d'eau pour dédier cette ressource désormais rare aux usages réellement prioritaires, notamment l'eau potable à destination humaine et animale. Les mesures de restrictions sont renforcées et détaillées par commune sur <https://vigieau.gouv.fr>.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

DES RESTRICTIONS MISES EN PLACE SUR TOUT LE DÉPARTEMENT

La situation hydrologique du département poursuit sa dégradation, après plusieurs épisodes de canicule et dans un contexte général déjà sec et chaud. Le comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) pour l'Ille-et-Vilaine s'est réuni pour la 4^{ème} fois de l'année le jeudi 13 août pour faire part de leurs constats :

- les barrages destinés à la production d'eau potable ne sont plus alimentés par les cours d'eau, dont 55% sont déjà assec,
- la surconsommation estivale, associée aux canicules répétées favorisant l'évaporation a accéléré la vidange des barrages,
- face aux incertitudes météorologiques de l'arrière-saison, la reconstitution de la ressource destinée à l'eau potable pourrait être retardée.

L'ensemble des acteurs présents au sein du CGRE se sont accordés sur la nécessité de passer, sans délai, l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine en crise. Des mesures de restriction s'appliquent à tous les secteurs de gestion, c'est-à-dire à l'ensemble du département. Certaines actions sont restreintes sur des plages horaires définies, voire interdites. Elles sont détaillées sur <https://vigieau.gouv.fr/>.

UNE ACTION COLLECTIVE NÉCESSAIRE POUR ÉVITER LA PÉNURIE

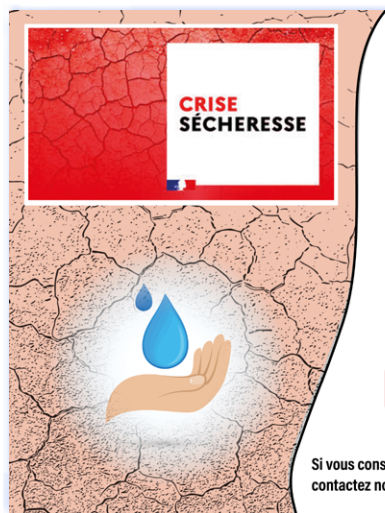
Au-delà des restrictions réglementaires, chacun d'entre nous, habitants, collectivités, entreprises et agriculteurs, peut adopter des bons gestes pour réduire sa consommation d'eau. La mobilisation de chacun est essentielle pour préserver durablement la ressource et garantir l'alimentation en eau potable de tous. **PLUS QUE JAMAIS, CHAQUE GESTE, CHAQUE ACTION COMPTE.**

Les 4 niveaux de limitation

Pour faire face à un manque d'eau, les Préfets peuvent être amenés à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau.

Il existe 4 niveaux de limitation, selon la sévérité de l'épisode de sécheresse :

- Niveau 1 : vigilance
- Niveau 2 : alerte
- Niveau 3 : alerte renforcée
- **Niveau 4 : crise.**



Depuis le 14 août 2026, tout le département d'Ille et Vilaine est placé en **État de CRISE SÉCHERESSE**

C'est le plus haut niveau d'alerte. L'eau est dorénavant réservée aux **USAGES PRIORITAIRES.**

Il s'agit de réduire volontairement les consommations d'eau, afin de dédier cette ressource désormais rare à un usage strict pour l'eau potable à destination humaine et animale.

Pour consulter les restrictions :
<https://vigieau.gouv.fr>

Un seul mot : **sobriété !**

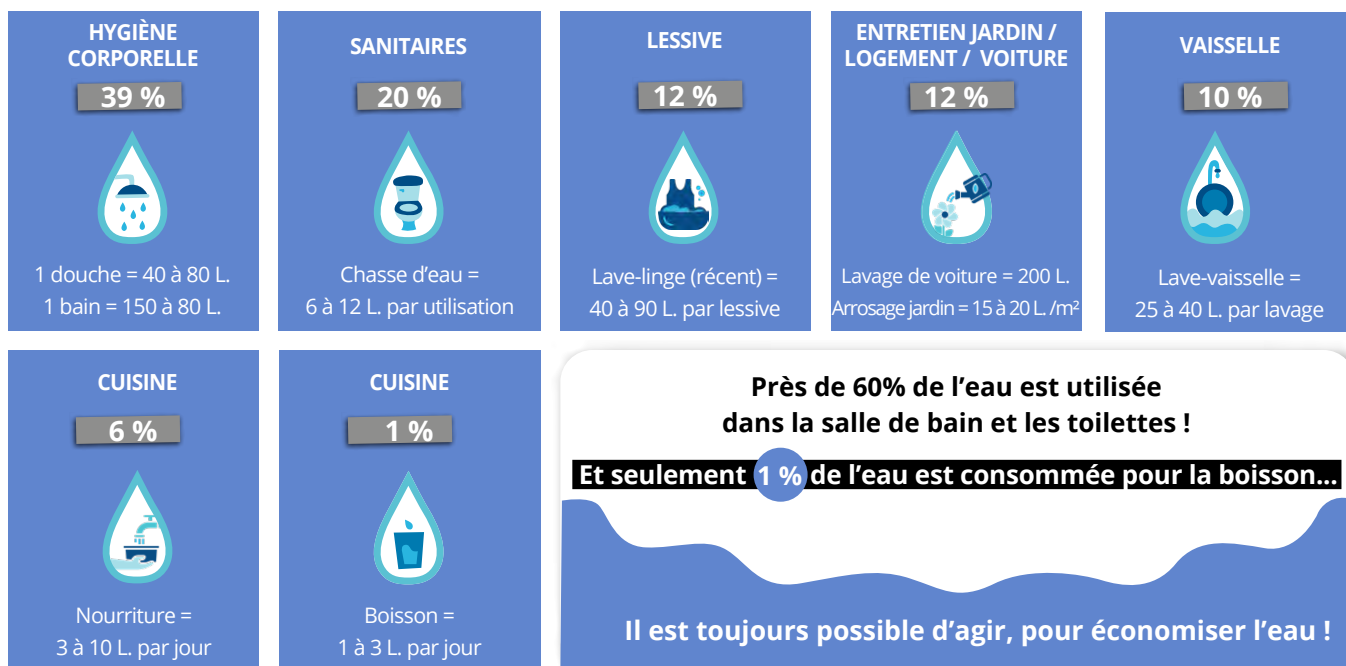
Si vous constatez des fuites (poteaux incendie ouverts, écoulements anormaux...), contactez nos équipes au 02 23 08 01 89 pour protéger la ressource.



près de 3/4
des ressources en eau
potable
du Département sont issues des
eaux superficielles
(cours d'eau), assec à 55% ce jour.

LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

DES USAGES VARIÉS. AUTANT DE POSSIBILITÉS D'AGIR !



QUELQUES ÉCO-GESTES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU POTABLE CHEZ SOI

Dans la cuisine

- Favoriser le lave-vaisselle plutôt que la vaisselle à la main. Le lancer quand il est plein et en mode éco,
- Utiliser des bacs d'eau pour laver les légumes, et réutiliser l'eau pour arroser les plantes,
- Utiliser une douchette économe qui limite le débit d'eau tout en optimisant la pression du jet : jusqu'à 75 % d'eau économisée !
- Placer un mousseur (ou aérateur) sur le robinet. Il injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule, réduisant le débit de 30 à 50 % sans pour autant perdre en confort.

Dans la salle de bain

- Privilégier une douche de 3 min maximum en utilisant un minuteur ou un sablier !
- Penser à couper l'eau pendant le brossage des dents,
- Remplacer la chasse simple-flux (9 litres) par une double-flux (entre 3 et 6 litres),
- Lancer le lave-linge quand le tambour est plein,
- Un mitigeur thermostatique permet une économie de 10 à 30 % d'économie d'eau.

À l'extérieur

- Récupérer l'eau de pluie grâce à un collecteur : pour une toiture de 100 m², c'est 70 m³ d'eau gratuite par an,
- Pour arroser la pelouse, privilégier le matin ou le soir,
- Préférer nettoyer la voiture aux lave-automatiques.



16 COMMUNES MEMBRES :

Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Le Theil-de-Bretagne et Thourie.



1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ

pour l'alimentation de 9 de ses communes : La Bosse-de-Bretagne, La Couyère, Ercé-en-Lamée, Lalleu, Saint-Sulpice-des-Landes, Saunières, Le Sel-de-Bretagne, Teillay et Tresboeuf.



UN TERRITOIRE DE 25 COMMUNES

Soit un périmètre comprenant



16 440 abonnés

36 086 habitants desservis

2 669 621 m³ consommés

NOS MISSIONS



GÉRER ET PRÉSERVER

5 forages

répartis sur **2 sites de captages** d'eau potable : La Cité et La Groussinière

937 472 m³ d'eau prélevés pour 1 285 000 m³ maximum autorisés par le Préfet



PRODUIRE

2 usines de potabilisation : La Groussinière (80 m³/h) et La Cité (120 m³/h)

Capacité totale de production : 4 800 m³/j. soit 912 818 m³ produits / an



DISTRIBUER

1 111 km de canalisations d'eau potable

Rendement du réseau : 86,7 %

Indice linéaire de perte : 0,92 m³/j/km